Créances douteuses

16/12/2020

- A la fin de l'exercice N, une créance de 52.141 € TVAC 17% envers le client Kopeck Sàrl doit être considérée comme douteuse. La perte probable est estimée à 80% du montant HTVA.
- Enregistrez, au Grand-Livre, le reclassement de la créance ainsi que la constitution de la provision pour dépréciation. Calculez les soldes des comptes de bilan.

- A la fin de l'exercice N, une créance de 52.141 € TVAC 17% envers le client Kopeck Sàrl doit être considérée comme douteuse. La perte probable est estimée à 80% du montant HTVA.
- Enregistrez, au Grand-Livre, le reclassement de la créance ainsi que la constitution de la provision pour dépréciation. Calculez les soldes des comptes de bilan.

- A la fin de l'exercice N, une créance de 52.141 € TVAC 17% envers le client Kopeck Sàrl doit être considérée comme douteuse. La perte probable est estimée à 80% du montant HTVA.
- Enregistrez, au Grand-Livre, le reclassement de la créance ainsi que la constitution de la provision pour dépréciation. Calculez les soldes des comptes de bilan.

Creance HT: $\frac{52141}{1.17} = 44564$	36€	
Reclassement:	D	C
4013 Client douteux ou litigieux Kopeck	44 564, 36	_
4011 à Cliént Kapeck		44564,96
Reclassement de la créance Kopeck		

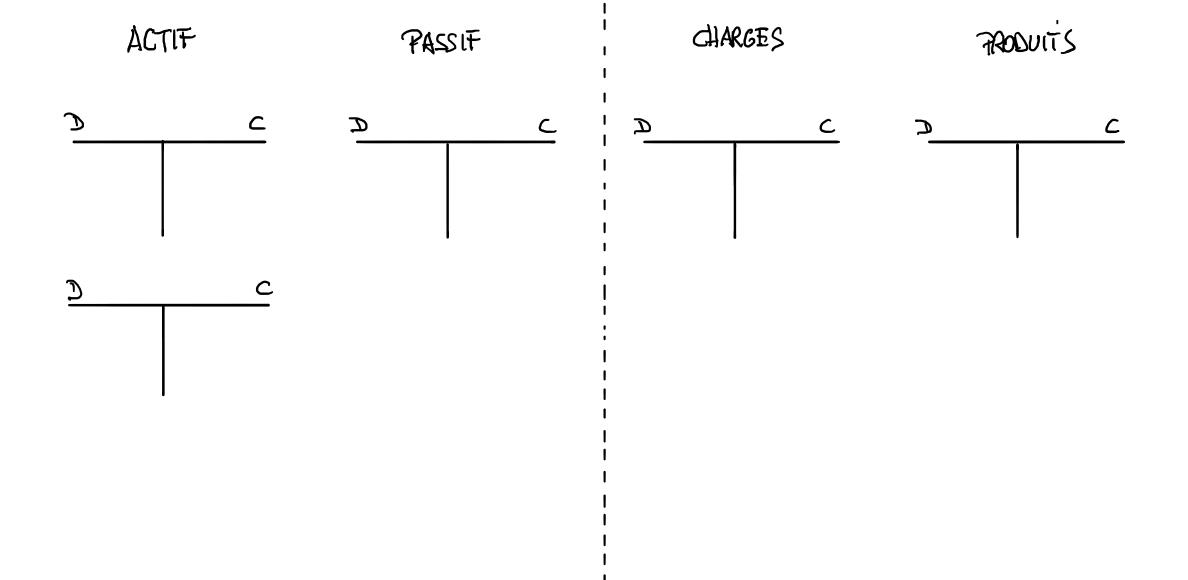
- A la fin de l'exercice N, une créance de 52.141 € TVAC 17% envers le client Kopeck Sàrl doit être considérée comme douteuse. La perte probable est estimée à 80% du montant HTVA.
- Enregistrez, au Grand-Livre, le reclassement de la créance ainsi que la constitution de la provision pour dépréciation. Calculez les soldes des comptes de bilan.

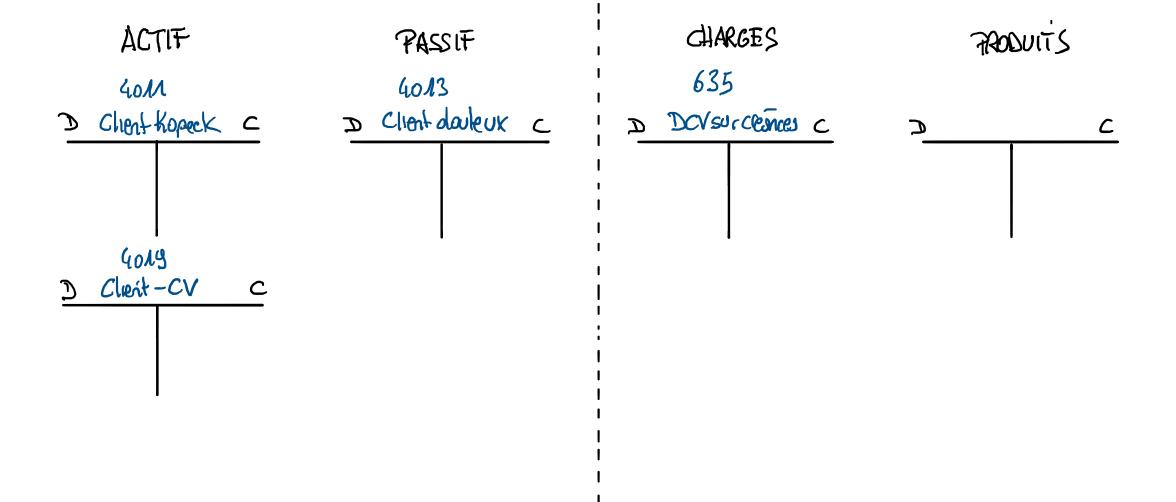
- A la fin de l'exercice N, une créance de 52.141 € TVAC 17% envers le client Kopeck Sàrl doit être considérée comme douteuse. La perte probable est estimée à 80% du montant HTVA.
- Enregistrez, au Grand-Livre, le reclassement de la créance ainsi que la constitution de la provision pour dépréciation. Calculez les soldes des comptes de bilan.

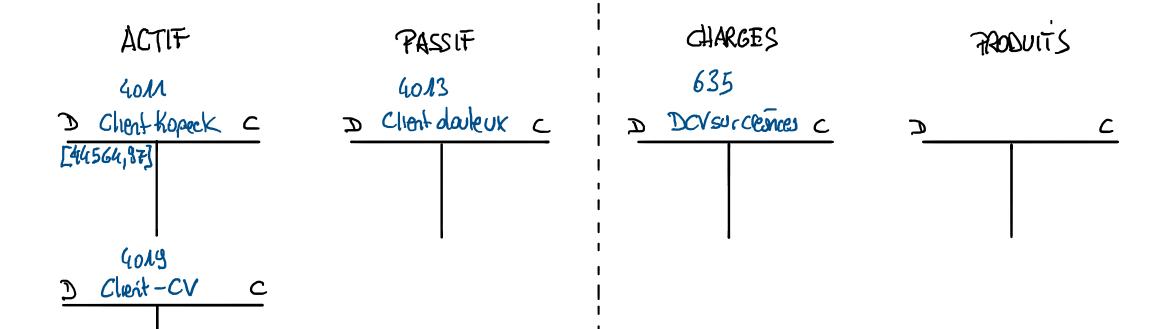
Correction de valeur HT: 44564,96 × 0.8 = 35651,97€

- A la fin de l'exercice N, une créance de 52.141 € TVAC 17% envers le client Kopeck Sàrl doit être considérée comme douteuse. La perte probable est estimée à 80% du montant HTVA.
- Enregistrez, au Grand-Livre, le reclassement de la créance ainsi que la constitution de la provision pour dépréciation. Calculez les soldes des comptes de bilan.

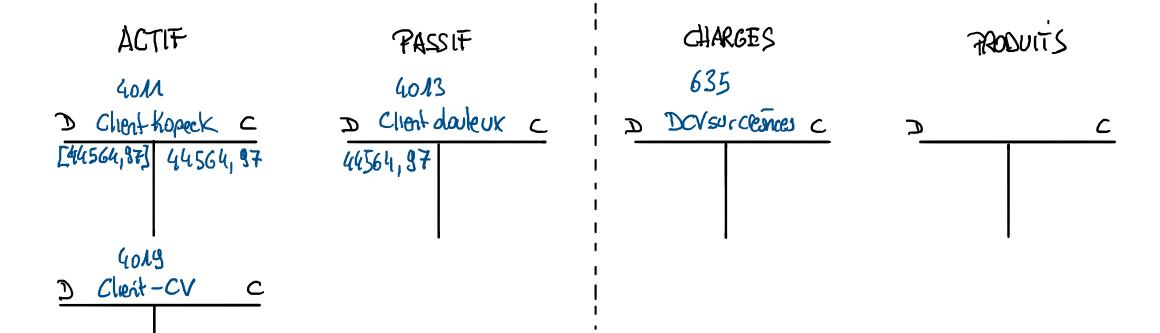
Correction de valeur HT: 44564,96 × 0.8 = 35651,97€			
	31/12/N -	D	C
635	DCV sur créances de l'actif circulant à Cliénts - CV	35651,37	35 651,37
	Perles probables sur créances douteuses		



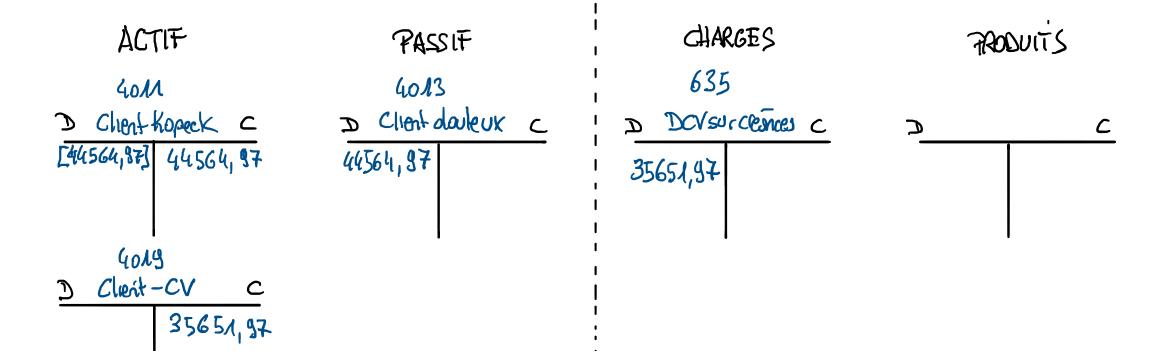




Valeur initiale de la créance



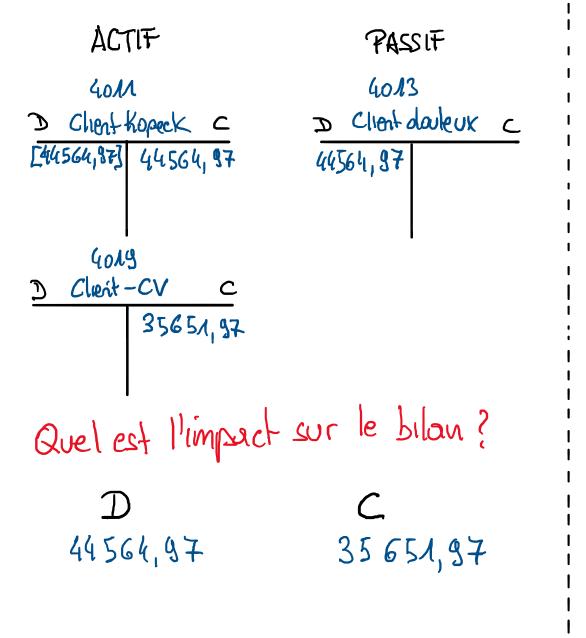
Reclassement de la creance



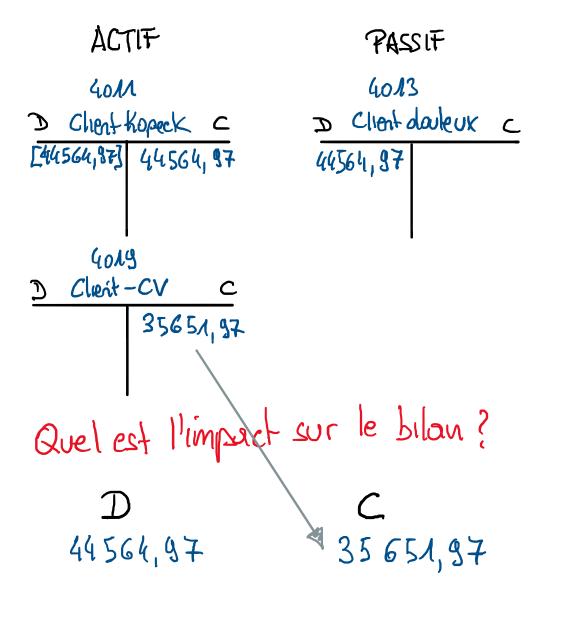
Constitution de la provision

ACTIF	PASSIF
4011	4013
D Client Kopeck C [44564,87] 44564,97	D Client doubleux C
4019 D Clent-CV C	1
35651,97	
Quel est l'impact	sur le bilan?

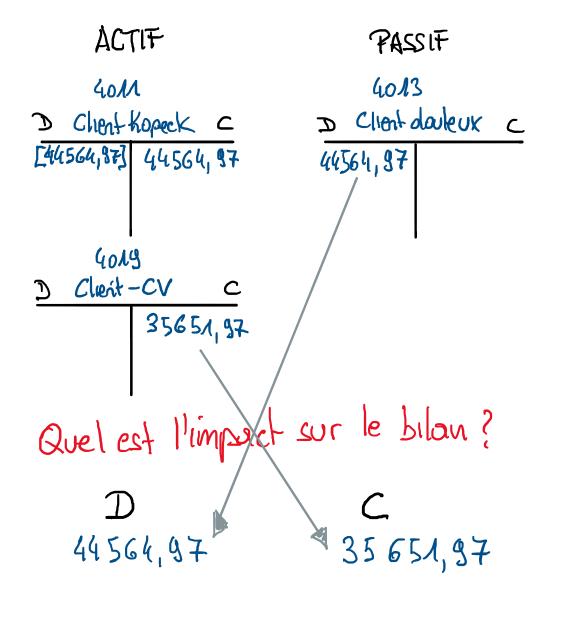
CHARGES		ARODUITS
635		
D DOVSURCEMEN C	ر	C
35651,47		



CHARGES
635
DOVSUCCERCES C
35651,97



CHARGES
635
DOVSUCCESSICES C
35651,47



CHARGES
635
DOVSUCCERNOES C

35651,97

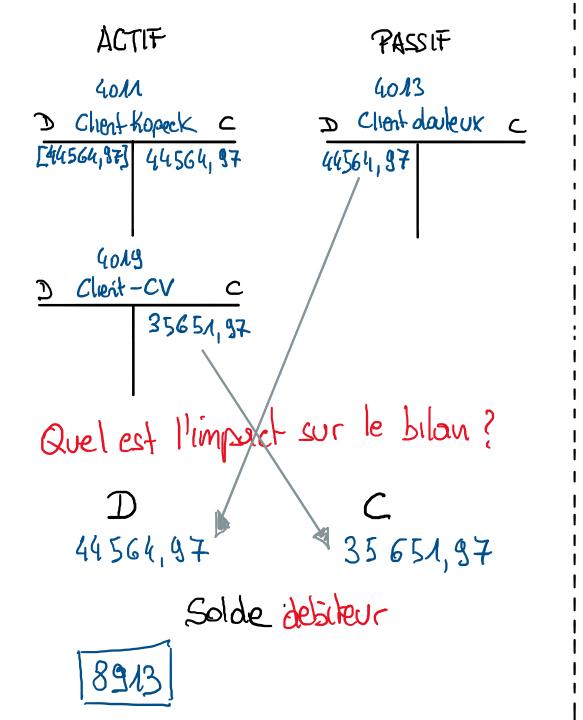
ACTIF PASSIF 4013 4011 D Client dauleux C D Clienthopeck C [44564,87] 44564,97 44564,97 4019 Client -CV 35651,97 Quel est l'impact sur le bilan? 35 651,97 44564,97 Solde: 44 564,97 - 35651,97 = 8913

AARGES

635

DOVSUCCESTICES C

35651,47



AARGES
635
DOVSUCCESTICES C
35651,97

- Enregistrez la facture 487 dans le Journal de l'entreprise Plott SA.
- La Sàrl Schmitt est insolvable et la créance est définitivement irrécouvrable. Journalisez la perte définitive.
- la prise en compte d'une perte probable entraîne une diminution du résultat de l'exercice
- le compte «645 Pertes sur créances irrécouvrables» (ou un souscompte) ne fait que neutraliser le produit enregistré au compte «705100 Ventes de marchandises»

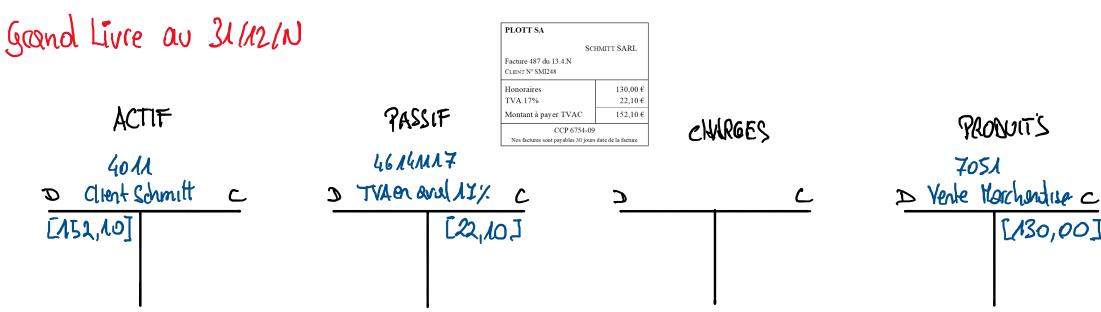
PLOTT SA		
Sc	HMITT SARL	
Facture 487 du 13.4.N CLIENT N° SMI248		
Honoraires TVA 17%	130,00 € 22,10 €	
Montant à payer TVAC	152,10 €	
CCP 6754-09 Nos factures sont payables 30 jours date de la facture		

- Enregistrez la facture 487 dans le Journal de l'entreprise Plott SA.
- La Sàrl Schmitt est insolvable et la créance est définitivement irrécouvrable. Journalisez la perte définitive.
- la prise en compte d'une perte probable entraîne une diminution du résultat de l'exercice
- le compte «645 Pertes sur créances irrécouvrables» (ou un souscompte) ne fait que neutraliser le produit enregistré au compte «705100 Ventes de marchandises»

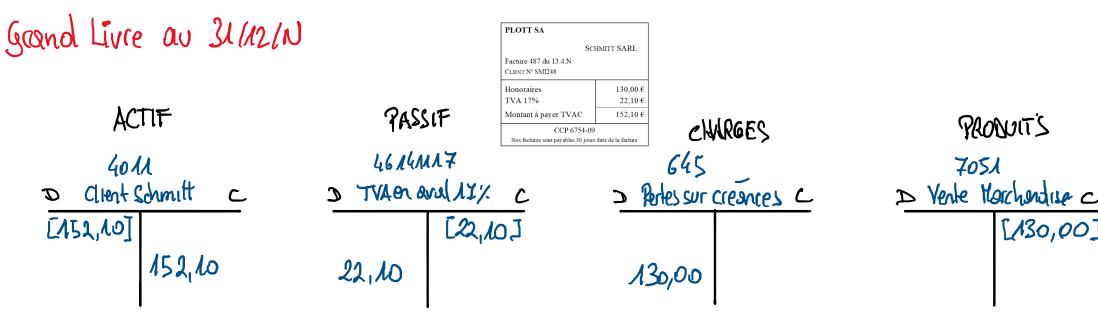
PLOTT SA	
	SCHMITT SARL
Facture 487 du 13.4.N CLIENT N° SMI248	
Honoraires	130,00 €
TVA 17%	22,10 €
Montant à payer TVAC	152,10 €
CCP 6754	1-09
Nos factures sont payables 30	jours date de la facture

	13/4/N —	\mathcal{D}	
GOM	Client Schmitt	152,10	
7051	à Ventez de marchandises	\	130,00 22,10
46 /4M	TVA-en aval		22,10
	Fachul à Schmitt nº 487	,	

- Enregistrez la facture 487 dans le Journal de l'entreprise Plott SA.
- La Sàrl Schmitt est insolvable et la créance est définitivement irrécouvrable. Journalisez la perte définitive.
- la prise en compte d'une perte probable entraîne une diminution du résultat de l'exercice
- le compte «645 Pertes sur créances irrécouvrables» (ou un souscompte) ne fait que neutraliser le produit enregistré au compte «705100 Ventes de marchandises»



- Enregistrez la facture 487 dans le Journal de l'entreprise Plott SA.
- La Sàrl Schmitt est insolvable et la créance est définitivement irrécouvrable. Journalisez la perte définitive.
- la prise en compte d'une perte probable entraîne une diminution du résultat de l'exercice
- le compte «645 Pertes sur créances irrécouvrables» (ou un souscompte) ne fait que neutraliser le produit enregistré au compte «705100 Ventes de marchandises»



- Enregistrez la facture 487 dans le Journal de l'entreprise Plott SA.
- La Sàrl Schmitt est insolvable et la créance est définitivement irrécouvrable. Journalisez la perte définitive.
- la prise en compte d'une perte probable entraîne une diminution du résultat de l'exercice
- le compte «645 Pertes sur créances irrécouvrables» (ou un souscompte) ne fait que neutraliser le produit enregistré au compte «705100 Ventes de marchandises»

| DUMAN | QU 31/12/N

PLOTT SA		
So	CHMITT SARL	
Facture 487 du 13.4.N CLIENT N° SMI248		
Honoraires	130,00 €	
TVA 17%	22,10 €	
Montant à payer TVAC	152,10 €	
CCP 6754-09		
Nos factures sont payables 30 jou	rs date de la facture	

31 M21N	D	
645 Perles sur créances irrécourrables	130,00	
4614M17 TVLen and 1741	22,10	
4011 Client Schmitt		152,10
Schmitt, crévence irrécourreble		